

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 MAI 1895.

Budget des recettes et des dépenses pour ordre de l'exercice 1896 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. DE FAVEREAU.

MESSIEURS,

Les recettes et les dépenses effectuées par le Trésor avec les fonds de tiers ou de particuliers sont évaluées pour l'année prochaine à la somme de 1,082,750,406 francs, supérieure de 5,676,550 francs aux prévisions pour l'exercice en cours.

Cette différence provient de quelques modifications dans le montant des crédits anciens et de l'inscription de trois articles nouveaux. Ces changements sont expliqués et parfaitement justifiés dans la note préliminaire.

Toutes les sections ont voté sans observations le projet de loi.

La section centrale, à l'unanimité de ses membres, a l'honneur, Messieurs, de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,

P. DE FAVEREAU.

Le Président,

P. TACK.

(1) Budget, n° 123, XIII.

(2) La section centrale, présidée par M. TACK, était composée de MM. DE FAVEREAU, FRIS, LIGY, VAN CAUWENBERGH, ANCIEN et HYOIS.
